

22 JUIN 2021

**CICLIC**

Agence Régionale du Centre Val de Loire  
pour le livre, l'image et la culture numérique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 04 juin 2021**

Le quatre juin deux mille vingt et un, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au minotaure à Vendôme, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du quatre mai deux mille vingt et un.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ;

L'Etat :

Monsieur Benoit LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST ;

Le Maire de Château-Renault :

Madame Brigitte DUPUIS représentée par Madame Christiane AUGEREAU ;

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Stéphane GOURDON ; Monsieur Joël HAFKIN ; Madame Cécile LESTRADE ; Madame Jessica ROSSELET ;

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Joanna DELLA ROSA ;

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Véronique CHAMPIGNY, Monsieur Jean-Yves de LEPINAY, Madame Emmanuelle DUNAND, Madame Marie LAJUS ; Madame Josette PHILIPPE ;

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Madame Maud BRUN, directrice de la culture et du patrimoine au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Stéphane CHARTIER, représentant de la Mairie de Château-Renault, ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué à l'éducation à l'égalité des chances et vie citoyenne au Conseil régional Centre-Val de Loire ; Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 14

- Votants : 20 (dont six pouvoirs)

Madame Cécile LESTRADE étant suppléante de Monsieur Stéphane GOURDON présent, les votes de Madame Cécile LESTRADE n'ont pas été comptabilisés dans la procédure de vote de ce conseil d'administration.

.../...

**CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE 2021 DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE ENTRE L'ÉTAT (CNC, DRAC), LA RÉGION ET CICLIC CENTRE-VAL DE LOIRE**

Délibération 06-2021

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;
- Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
- Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;
- Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

**Délibère**

En application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée pour la période 2020-2022 signée entre l'Etat (DRAC), le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Région Centre-Val de Loire et l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique, et notamment de son article 24 relatif aux dispositions financières, il est proposé d'approuver l'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2021.

Ces engagements prévisionnels s'établissent comme suit en faveur des aides à la création et des actions mises en œuvre par l'agence Ciclic Centre-Val de Loire :

- Région Centre-Val de Loire : 2 651 400 € (engagement conventionnel global de 3 207 700 €),
- Etat :
  - CNC : 737 433 € (engagement conventionnel global de 887 833 €),
  - DRAC : 222 700 € (engagement conventionnel global de 319 000 €),

Le détail des engagements par action est présenté dans la convention.

.../...

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- D'adopter les termes de la convention d'application financière au titre de l'exercice budgétaire 2021.
- D'autoriser Monsieur le Directeur à signer cette convention et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

*Votants : 14*

*Pour : 20*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,  
l'image et la culture numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**

*A. Sinsoulier.B.*

